

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES
NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES**

DE



dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de LVL Médical Groupe



Le présent document relatif aux autres informations de la société LVL Médical Groupe a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 18 septembre 2012, conformément à l'article 231-28 de son règlement général et à son instruction 2006-07 en date du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de LVL Médical Groupe.

Le présent document intègre par référence (i) le document de référence de LVL pour l'exercice social clos le 30 septembre 2011 déposé auprès de l'AMF le 30 janvier 2012 sous le numéro D.12-0045, et (ii) le rapport financier semestriel au 31 mars 2012, et complète la note en réponse de LVL Médical Groupe visée par l'AMF le 18 septembre 2012, sous le n°12-447, en application d'une décision de conformité du même jour.

Le présent document et la note en réponse sont disponibles sur les sites internet de LVL (www.lvl-medical.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peut être obtenu sans frais auprès de :

LVL Médical Groupe

44, quai Charles de Gaulle – 69463 Lyon Cedex 06

Un avis financier a été diffusé le 20 septembre 2012, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

1.	Informations requises au titre de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF	3
2.	Evénements récents intervenus depuis la publication du Document de Référence.....	4
2.1	Modification de la structure du capital de la Société et du périmètre du groupe LVL Médical	4
2.1.1	<i>Accord de négociations exclusives entre l'Initiateur et la Société.....</i>	<i>4</i>
2.1.2	<i>Contrats de Cession du Bloc de Contrôle</i>	<i>5</i>
2.1.3	<i>Cession des Activités Allemandes.....</i>	<i>6</i>
2.1.4	<i>Transfert à la Famille Lavorel de certaines participations détenues par la Société</i>	<i>6</i>
2.1.5	<i>Autres accords connexes</i>	<i>7</i>
2.1.6	<i>Déclarations de franchissements de seuils et des droits de vote</i>	<i>7</i>
2.1.7	<i>Organigramme du groupe LVL à la date du présent document</i>	<i>8</i>
2.1.8	<i>Structure du capital social de la Société à la date du présent document.....</i>	<i>8</i>
2.2	Modification de la gouvernance de LVL Médical.....	10
2.3	Communiqués de presse diffusés depuis le dépôt du Document de Référence	15
2.3.1	<i>Communiqué de presse du 14 février 2012 : Assemblée Générale Mixte du 6 mars 2012</i>	<i>15</i>
2.3.2	<i>Descriptif du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale du 6 mars 2012</i>	<i>16</i>
2.3.3	<i>Communiqué de presse du 3 avril 2012 : LVL Médical Groupe poursuit sa stratégie de croissance en Allemagne avec l'acquisition de deux nouvelles structures : CURA & VIVIT et BETTLER Pour la Vie</i>	<i>18</i>
2.3.4	<i>Communiqué de presse du 17 avril 2012 : LVL Médical Groupe renforce son équipe dirigeante et nomme Frank BARONE au poste de Directeur Général France.....</i>	<i>18</i>
2.3.5	<i>Communiqué de presse du 26 avril 2012 : Chiffre d'affaires consolidé 1er semestre 2012 : 87 678 K€ - Renforcement de la position de leader sur le marché allemand</i>	<i>19</i>
2.3.6	<i>Communiqué de presse du 30 mai 2012 : Résultats semestriels au 31 mars 2012 - Chiffre d'affaires consolidé 1er semestre 2012 : 87 678 K€ - Résultat opérationnel : 10 057 K€ 20</i>	<i>22</i>
2.3.7	<i>Communiqué de presse du 8 juin 2012 : Négociations exclusives avec le groupe Air Liquide portant sur l'acquisition de 70,49% du capital de LVL Médical Groupe auprès des familles Lavorel et Haby et du groupe Malakoff-Médéric</i>	<i>24</i>
2.3.8	<i>Communiqué de presse du 25 juin 2012 : Signature d'un accord ferme avec le groupe Air Liquide portant sur l'acquisition de 70,49% du capital de LVL Médical Groupe auprès des familles Lavorel et Haby et du groupe Malakoff-Médéric</i>	<i>24</i>
2.3.9	<i>Communiqué de presse du 19 juillet 2012 : LVL Médical Groupe - Chiffre d'affaires consolidé au 30 juin 2012 : 133,7 M€.....</i>	<i>25</i>
2.3.1	<i>Communiqué de presse du 31 août 2012 : Réalisation de l'acquisition par Air Liquide de 70,49% du capital de LVL Médical Groupe auprès des familles Lavorel et Haby et du groupe Malakoff-Médéric</i>	<i>26</i>
3.	Attestation de la personne responsable de l'information relative à LVL Médical	27

Le présent document est établi par la société LVL Médical Groupe, société anonyme au capital de 3.749.303,60 euros divisé en 10.712.296 actions d'une valeur nominale de 0,35 euro chacune, dont le siège social est situé 44, quai Charles de Gaulle – 69006 Lyon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 352 497 465 (« **LVL Médical** » ou la « **Société** »), conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, dans le cadre du dépôt de l'offre publique d'achat simplifiée aux termes duquel la société Air Liquide Santé International, société anonyme au capital de 33.346.512 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 552 134 728, dont le siège social est situé 75, Quai d'Orsay – 75007 Paris (« **Air Liquide Santé International** » ou l'« **Initiateur** ») propose aux porteurs de valeurs mobilières de la Société d'acquies dans les conditions décrites ci-après (l'« **Offre** ») :

- (a) la totalité des actions de la Société admises aux négociations sur le marché Euronext Paris (Compartiment C) de NYSE Euronext (« **NYSE Euronext** ») sous le code ISIN FR0000054686, mnémonique « LVL » (les « **Actions** ») émises ou à émettre à raison de l'exercice des BSAAR définis ci-dessous, (à l'exception (i) des Actions acquises par l'Initiateur en vertu des Contrats de Cession (tel que ce terme est défini à la Section 2.1.2 ci-après), (ii) des 940.108 Actions auto-détenues par la Société qui ne seront pas apportées à l'Offre, (iii) des 653.676 Actions que l'Initiateur a acquises postérieurement au dépôt de l'Offre dans les conditions fixées par l'article 231-38 du règlement général de l'AMF et (iv) des Actions susceptibles d'être émises à raison des BSAAR acquis par l'Initiateur postérieurement au dépôt de l'Offre), soit, au 18 septembre 2012, un nombre de 1.689.382 Actions¹ à un prix de 30,89 euros par Action ;
- (b) la totalité des bons de souscription ou d'achat d'actions remboursables admis aux négociations sur NYSE Euronext sous le code ISIN FR0010617027, mnémonique « LVLBS » (les « **BSAAR** »), soit au 18 septembre 2012 un nombre de 20.547 BSAAR (étant précisé que ce nombre ne tient pas compte des 5.775 BSAAR que l'Initiateur a acquis sur le marché postérieurement au dépôt de l'Offre, dans les conditions fixées par l'article 231-38 du règlement général de l'AMF), à un prix de 13,20 euros par BSAAR ;

(les Actions et les BSAAR étant désignés ci-après ensemble les « **Titres** »).

1. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de LVL Médical figurent dans le document de référence de LVL Médical pour l'exercice social clos le 30 septembre 2011 déposé auprès de l'AMF le 30 janvier 2012 sous le numéro D.12-0045 (le « **Document de**

¹ Etant précisé que ce nombre inclut les 142.913 Actions émises suite aux exercices de stock-options décrits à la Section 2.1.8 ci-après.

Référence »), ainsi que dans le rapport financier semestriel au 31 mars 2012 diffusé le 30 mai 2012 (le « **Rapport Financier Semestriel** »), sous réserve de ce qui est indiqué dans le présent document.

Le rapport financier annuel pour l'exercice clos le 30 septembre 2011 figure dans le Document de Référence.

Le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes sur ce rapport, figurent respectivement aux pages 86 et 98 du Document de Référence.

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2010/2011 a été diffusé par voie de communiqué intégré dans le Document de Référence.

Ces documents sont disponibles en version électronique sur les sites Internet de LVL Médical (www.lvl-medical.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Ils peuvent également être obtenus sans frais auprès de LVL Médical à l'adresse suivante : LVL Médical Groupe - 44, quai Charles de Gaulle – 69463 Lyon Cedex 06.

Ces documents sont complétés par les informations suivantes relatives aux événements significatifs postérieurs au dépôt du Document de Référence référencés ci-après dans le présent document et dans les communiqués de presse publiés et mis en ligne par LVL Médical, reproduits ci-après.

2. EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

2.1 Modification de la structure du capital de la Société et du périmètre du groupe LVL Médical

2.1.1 Accord de négociations exclusives entre l'Initiateur et la Société

L'Offre est l'aboutissement d'un processus concurrentiel de mise en vente par la Famille Lavorel de sa participation dans LVL Médical. Dans le cadre de ce processus, qui a mis en concurrence plusieurs acteurs industriels, une procédure de salle d'informations électronique (*data room*) a été ouverte par LVL Médical à tous les acheteurs potentiels sélectionnés par la Famille Lavorel. L'Initiateur a eu accès à cette salle d'information électronique au cours du mois de mai 2012.

Ce processus a conduit à l'annonce, le 8 juin 2012, de l'entrée en négociations exclusives d'Air Liquide Santé International en vue de l'acquisition de l'ensemble des Actions détenues par la Famille Lavorel, la Famille Haby et Malakoff Médéric (les « **Actionnaires de Contrôle** ») (le « **Bloc de**

Contrôle ») et, par ailleurs, en vue de la cession par LVL Médical à JCL Development², société anonyme de droit luxembourgeois détenue à 100% par la Famille Lavorel, de la totalité du capital des deux sociétés holdings du groupe LVL Médical (LVL Medical Deutschland GmbH et LVL Beteiligungsgesellschaft mbH) qui détiennent les activités allemandes du groupe LVL Médical (les « **Activités Allemandes** ») (l'« **Accord de Négociations Exclusives** »).

2.1.2 Contrats de Cession du Bloc de Contrôle

Les Actionnaires de Contrôle et l'Initiateur ont conclu, le 22 juin 2012, divers contrats de cession, qui ont fait l'objet d'un communiqué de LVL Médical en date du 25 juin 2012 :

- un contrat conclu avec la Famille Lavorel portant sur la cession de 5.573.350 Actions, lequel a fait l'objet d'un avenant en date du 31 août 2012 (le « **Contrat de Cession Lavorel** ») ;
 - un contrat conclu avec la Famille Haby portant sur la cession de 339.301 Actions ;
 - un contrat conclu avec Malakoff Médéric portant sur la cession de 1.537.704 Actions ;
- (ensemble, les « **Contrats de Cession** »).

- Conditions et terme prévus pour la réalisation de la Cession du Bloc de Contrôle

La réalisation de la cession prévue dans le cadre du Contrat de Cession Lavorel était uniquement soumise (i) à l'obtention d'un avis sur le caractère équitable de l'Offre émis par le cabinet Bellot Mullenbach et Associés dont la désignation en qualité d'expert indépendant, intervenue le 10 mai 2012, a été ratifiée par le Conseil d'administration de LVL Médical dans sa réunion du 7 juin 2012 (l'« **Expert Indépendant** »), et (ii) à l'obtention d'un avis motivé du Conseil d'administration de LVL Médical recommandant l'Offre. Ces conditions ont été satisfaites respectivement le 30 et le 31 août 2012. Par ailleurs, l'ensemble des cessions prévues par les Contrats de Cession devait intervenir le 31 août 2012.

L'acquisition par l'Initiateur du Bloc de Contrôle a fait l'objet d'une autorisation par l'Autorité de la concurrence le 27 août 2012.

Conformément aux termes des Contrats de Cession, l'Initiateur a procédé, le 31 août 2012, à l'acquisition de 7.450.355 Actions représentant à cette date 70,49% du capital de la Société. Cette acquisition a été réalisée à un prix de 30,89 euros par Action.

- Stipulations particulières au Contrat de Cession Lavorel

- La Famille Lavorel a octroyé à Air Liquide Santé International certaines déclarations et garanties relatives à LVL Médical et ses filiales et s'est engagée à l'indemniser en cas d'inexactitude ou de violation de ces déclarations et garanties pour une durée minimale de 18

² Société anonyme de droit luxembourgeois. Au 31 août 2012, Lavorel Medicare, société anonyme de droit luxembourgeois, détenue à 90% par Jean-Claude Lavorel, s'est substituée à JCL Development pour l'acquisition des Activités Allemandes.

mois (pouvant aller jusqu'à l'expiration des prescriptions légales applicables s'agissant de certaines déclarations et garanties identifiées).

- Messieurs Jean-Claude et Stanislas Lavorel se sont par ailleurs engagés à ne pas concurrencer, directement ou indirectement le groupe LVL Médical pendant une durée de trois ans, et s'agissant spécifiquement de Jean-Claude Lavorel, pendant une durée de trois ans suivant la date à laquelle il cessera d'exercer des fonctions au sein de la Société.
- Le Contrat de Cession Lavorel prévoit en outre plusieurs opérations ou accords connexes, décrits ci-après en sections 2.1.3, 2.1.4 et 2.1.5.

2.1.3 Cession des Activités Allemandes

La Société a conclu, le 22 juin 2012, un contrat de cession des Activités Allemandes avec JCL Development (à laquelle Lavorel Medicare s'est ensuite substituée). La signature de ce contrat, ainsi que d'un avenant en date du 31 août 2012, a été autorisée conformément aux dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce par le Conseil d'administration de la Société dans ses réunions du 14 juin 2012 et du 31 août 2012.

Dans le cadre de cette opération, l'Expert Indépendant a remis, le 14 juin 2012, un rapport sur le prix à payer par Lavorel Medicare en vue de l'acquisition des Activités Allemandes du groupe LVL Médical, et a conclu que ce prix était équitable d'un point de vue financier pour les actionnaires de la Société et qu'à l'occasion de l'Offre, ce prix n'était pas susceptible de remettre en cause l'égalité de traitement entre les actionnaires de la Société.

L'acquisition des Activités Allemandes est intervenue le 31 août 2012, pour un prix global de 83,2 millions d'euros, dont 43,1 millions d'euros pour l'acquisition des titres des deux sociétés holdings des Activités Allemandes et 40,1 millions d'euros pour l'acquisition des comptes courants de LVL Médical dans ces entités, immédiatement avant la réalisation de l'acquisition du Bloc de Contrôle. Par ailleurs, un contrat intitulé « *Separation agreement* » a été conclu à cette même date, afin de résilier toutes les conventions existantes entre la Société et les deux sociétés holdings qui détiennent les Activités Allemandes.

2.1.4 Transfert à la Famille Lavorel de certaines participations détenues par la Société

Dans le cadre de l'acquisition du Bloc de Contrôle, la Société a cédé à une société détenue à 100% par la Famille Lavorel des participations minoritaires dans des sociétés exerçant des activités distinctes de celles de la Société à savoir :

- 200 actions représentant 20% du capital de la société Flexa I.P. SAS dont l'activité principale est l'achat, la vente, la gestion de tous droits de propriété intellectuelle et industrielle, pour un prix global de 12.932 euros ; et

- l'intégralité des droits détenus par la Société en sa qualité de bénéficiaire du « *Treugeberstellung* » portant sur 300 actions émises par la société Pflegeleidenschaft.de GmbH, dont l'activité principale est le développement et la gestion d'un site internet de réseau social d'infirmières en Allemagne, pour un prix global de 1 euro.

La cession de ces participations minoritaires a fait l'objet de deux contrats de cession distincts du Contrat de Cession Lavorel, dont la signature a été autorisée conformément aux dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce par le Conseil d'administration de la Société dans sa réunion du 31 août 2012.

2.1.5 *Autres accords connexes*

La Société a conclu une convention de prestations de services avec JCL Development en vertu de laquelle Monsieur Jean-Claude Lavorel fournira à la Société des services de conseil en stratégie moyennant une rémunération de 400.000 euros HT par an. Cette convention est conclue pour une durée de trois ans.

En outre, la Société a conclu un contrat de travail à durée déterminée avec Monsieur Stanislas Lavorel, pour une durée de huit mois prenant fin le 30 avril 2013, en vertu duquel ce dernier exercera des fonctions de directeur opérationnel, moyennant une rémunération mensuelle brute fixée à 3.000 euros.

2.1.6 *Déclarations de franchissements de seuils et des droits de vote*

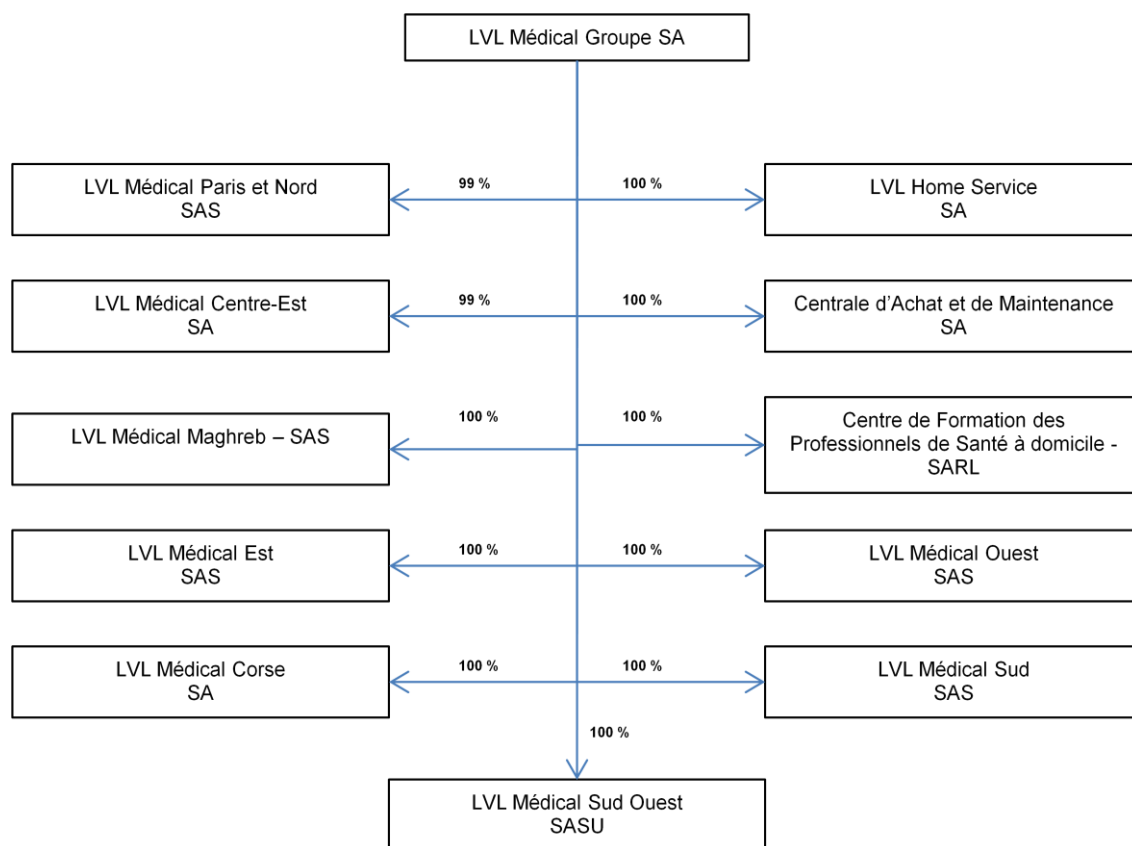
Le 3 septembre 2012, conformément aux dispositions de l'article L.233-7 du Code de commerce, l'Initiateur a déclaré à l'AMF, avoir franchi en hausse le 31 août 2012 les seuils légaux de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, 50% et 2/3 en capital et en droits de vote de la Société, et a déclaré son intention de déposer, conformément à la réglementation applicable, un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les Actions de la Société. Cette déclaration a été publiée par l'AMF le 4 septembre 2012 sous la référence D&I212C1113. L'Initiateur a par ailleurs déclaré à la Société, conformément aux statuts de la Société, avoir franchi à la hausse l'ensemble des seuils du capital et des droits de vote de 1% à 70% et adressé une copie de la déclaration d'intention adressée à l'AMF.

Au cours des douze mois précédant la Date de Réalisation, l'Initiateur et ses actionnaires de contrôle n'ont acquis aucune Action de la Société, autres que celles visées ci-dessus.

Par ailleurs, le 3 septembre 2012, les Actionnaires de Contrôle ont effectué auprès de l'AMF et de la Société les déclarations de franchissements de seuils à la baisse requises par la loi et les statuts, tant à titre individuel qu'au nom des concertés Lavorel-Haby et Lavorel-Malakoff, et ont déclaré ne plus détenir aucune action de la Société (cf. publications AMF du 4 septembre 2012 sous les références D&I212C1114 et D&I212C1115).

A la suite des franchissements à la baisse déclarés par Malakoff Médéric, le pacte d'actionnaires conclu entre Malakoff Médéric Assurances, Malakoff Médéric Prévoyance, JCL Finances, Final³, Jean-Claude Lavorel, Stanislas Lavorel et LVL Médical a fait l'objet d'une résiliation anticipée automatique.

2.1.7 Organigramme du groupe LVL à la date du présent document



2.1.8 Structure du capital social de la Société à la date du présent document

Le capital social de LVL Médical, d'un montant de 3.749.303,60 euros, est divisé en 10.712.296 Actions, d'une valeur nominale de 0,35 euro chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Suite à l'acquisition du Bloc de Contrôle, l'Initiateur détenait 7.450.355 Actions représentant, au 31 août 2012, 70,49 % du capital et 70,20 % des droits de vote⁴ de la Société.

³ Il est précisé que la société Ultimal S.A. (préalablement contrôlée par la société Final S.A.) a été absorbée, le 12 mai 2012, par la société Final S.A., laquelle est contrôlée par Monsieur Jean-Claude Lavorel

⁴ sur la base des droits de vote théoriques, prenant en compte les droits de vote attachés aux actions auto-détenues.

Actionnaires	Nombre d'Actions	En % du capital	Nombre de droits de vote théoriques	En % des droits de vote théoriques
Air Liquide Santé International	7 450 355	70.49%	7 450 355	70.20%
FCPE LVL Croissance	30 730	0.29%	30 730	0.29%
Auto-détention	940 108	8.89%	940 108	8.86%
Public	2 148 190	20.32%	2 192 074	20.65%
TOTAL	10 569 383	100.00%	10 613 267	100.00%

En outre, compte tenu des acquisitions effectuées sur le marché par l'Initiateur postérieurement au dépôt de l'Offre dans les conditions fixées par l'article 231-38 du règlement général de l'AMF et de l'exercice de stock-options ayant entraîné la création de 142.913 Actions nouvelles (tel que décrit ci-après), l'Initiateur détient, à la date du présent document, 8.104.031 Actions représentant 75,65 % du capital et 75,34 % des droits de vote⁵ de la Société.

À la date du présent document, le capital et les droits de vote de LVL Médical sont répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'Actions	En % du capital	Nombre de droits de vote théoriques	En % des droits de vote théoriques
Air Liquide Santé International	8 104 031	75.65%	8 104 031	75.34%
FCPE LVL Croissance	30 730	0.29%	30 730	0.29%
Auto-détention	940 108	8.78%	940 108	8.74%
Public	1 637 427	15.29%	1 681 311	15.63%
TOTAL	10 712 296	100.00%	10 756 180	100.00%

En outre, à la date du présent document, il existe 26.322 BSAAR en circulation, chacun donnant droit à 1,033 Action, dont 5.775 BSAAR acquis sur le marché par l'Initiateur postérieurement au dépôt de l'Offre, dans les conditions fixées par l'article 231-38 du règlement général de l'AMF.

19.313 nouvelles Actions ont été émises le 14 septembre 2012 suite à l'exercice des 18.750 stock-options détenues par Monsieur Serge Bonnefoi, unique bénéficiaire, à la date de la présente note, du plan mis en place par le conseil d'administration le 10 novembre 2006.

En outre, 123.600 Actions ont été émises le 10 septembre 2012 suite à l'exercice des 120.000 Options détenues par Monsieur Lars Uhlen au titre du plan de stock-options mis en place par la Société le 30 mars 2009.

⁵ sur la base des droits de vote théoriques, prenant en compte les droits de vote attachés aux actions auto-détenues.

A la suite de ces levées de stock-options, le capital social de LVL Médical a été augmenté de 50.019,55 euros, et s'élève désormais à 3.749.303,60 euros, divisé en 10.712.296 actions.

Messieurs Jean-Claude Lavorel, Stanislas Lavorel et Madame Delphine Vale, bénéficiaires du plan de stock-options mis en place par la Société le 30 mars 2009 (les « **Options** »), ont conclu, à raison des Actions correspondantes qu'ils ne pourront apporter à l'Offre en raison des stipulations du plan ou de dispositions réglementaires, fiscales et/ou sociales, un contrat de liquidité en vertu duquel, si les Actions étaient retirées de la cote ou si le marché des Actions n'était pas suffisamment liquide, les bénéficiaires des Options auront le droit, à l'issue des périodes de conservation applicables, de céder à l'Initiateur les Actions sous-jacentes auxdites Options.

Il est rappelé à cet égard que Monsieur Jean-Claude Lavorel bénéficie de 170.000 Options donnant droit à la souscription de 175.100 Actions, Monsieur Stanislas Lavorel bénéficie de 100.000 Options donnant droit à la souscription de 103.000 Actions, et que Madame Delphine Vale bénéficie de 28.000 Options donnant droit à la souscription de 28.840 Actions ; étant précisé qu'aucun de ces trois bénéficiaires n'a à ce jour exercé ses Options, que la période d'indisponibilité expire au 1^{er} avril 2013 et qu'en vertu des dispositions des contrats de liquidité, les Actions susceptibles d'être émises par exercice de ces 298.000 Options ne peuvent être cédées jusqu'à l'issue de la période d'indisponibilité (étant précisé que pour Monsieur Jean-Claude Lavorel, 30 % des Actions issues de l'exercice de ses Options devront être conservées au nominatif pendant toute la durée de son mandat de directeur général de la Société).

Ce mécanisme de liquidité est plus amplement décrit dans la note en réponse de la Société visée par l'AMF le 18 septembre 2012 sous le n°12-447.

2.2 Modification de la gouvernance de LVL Médical

Le 31 août 2012, afin de tenir compte de la nouvelle composition de l'actionnariat, le Conseil d'administration de la Société a fait l'objet d'une recomposition de la façon suivante :

- démission de Monsieur Stanislas Lavorel (qui a également démissionné de ses fonctions de Directeur Général Délégué), Monsieur Benjamin Lavorel, Malakoff Médéric Prévoyance et Malakoff Médéric Assurances ;
- cooptation de Pascal Vinet, Olivier Petit, Alain Le Borgne et Olivier Lebouché en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Les cooptations réalisées seront soumises à la ratification de la prochaine assemblée générale de LVL Médical conformément aux dispositions de l'article L.225-24 du Code de commerce.

Par ailleurs, Monsieur Jean-Claude Lavorel a été maintenu dans ses fonctions de Président Directeur Général.

Les nouveaux membres du Conseil d'administration de la Société sont :

Nom et adresse	Pascal Vinet 24 avenue Victor Hugo 78400 CHATOU
Date de première nomination	31 août 2012
Date d'échéance du mandat	Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016
Fonction et mandat exercé dans la société au cours de l'exercice écoulé	Administrateur
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	N/A
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe	Administrateur d'AIR LIQUIDE WELDING Administrateur de PHARMA DOM Administrateur d'AIR LIQUIDE SANTE France Administrateur d'AIR LIQUIDE SANTE INTERNATIONAL Président-Directeur Général d'AIR LIQUIDE SANTE INTERNATIONAL Administrateur de CHEMOXAL Président du Conseil d'Administration de CHEMOXAL Administrateur de B.T.L. Administrateur de HYDENET Administrateur de LABORATOIRES ANIOS Administrateur d'ANIOS DIFFUSION Membre du Conseil de Surveillance de SEPPIC Président du Conseil de Surveillance de SEPPIC Administrateur de VITALAIRE Membre du Beirat de VITALAIRE GMBH Membre du Beirat d'AIR LIQUIDE MEDICAL GMBH Membre du Beirat de SCHULKE MAYR Administrateur de VITALAIRE ITALIA SPA Administrateur d'AIR LIQUIDE ITALIA SPA Membre du Conseil d'administration de FONDATION AIR LIQUIDE Membre du conseil d'AIR LIQUIDE DEUTSCHLAND Président d'AIR LIQUIDE MEDICINAL S.L. UNIPERSONAL (Espagne)

	Administrateur d'AL AIR LIQUIDE ESPANA SA Administrateur d'AIR LIQUIDE AFRIQUE Administrateur d'AIR LIQUIDE AMERICA HEALTHCARE
--	--

Nom et adresse	Olivier Petit 20, rue des Cendres 92500 RUEIL-MALMAISON
Date de première nomination	31 août 2012
Date d'échéance du mandat	Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017
Fonction et mandat exercé dans la société au cours de l'exercice écoulé	Administrateur
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	N/A
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe	Vice – Président Développement Santé d'AIR LIQUIDE SANTE INTERNATIONAL (Société anonyme) Sociétés Santé en France (Société anonyme) • Président du Conseil d'Administration Pharma Dom (Société anonyme) • Administrateur Pharma Dom (Société anonyme) • Président du Conseil d'Administration d'AIR LIQUIDE MEDICAL SYSTEMS (Société anonyme) • Administrateur d'AIR LIQUIDE MEDICAL SYSTEMS (Société anonyme) • Administrateur de B.T.L. (Société anonyme) • Administrateur de VITALAIRE (Société anonyme) • Administrateur d'Air Liquide Santé France Sociétés Santé en Europe • Président du Conseil d'Administration de VITALAIRE ITALIA S.P.A. (Italie)

	• Président du Conseil d'Administration de MEDICASA ITALIA S.P.A. (Italie) • Administrateur de MEDICASA ITALIA S.P.A. (Italie) • Administrateur de AIR LIQUIDE MEDICAL SYSTEMS S.P.A. (Italie) • Administrateur de AIR LIQUIDE SANITA SERVICE S.P.A. (Italie) • Membre du Beirat de VITALAIRE GmbH (Allemagne) • Administrateur d'AIR LIQUIDE HOMECARE LTD. (Grande-Bretagne) • Administrateur d'AIR LIQUIDE AUSTRIA • Administrateur d'AIR LIQUIDE UK Sociétés en Amérique du Nord • Administrateur de VITALAIRE CANADA • Administrateur d'AIR LIQUIDE HEALTHCARE AMERICA CORPORATION Société en Australie • Administrateur – Chairman d'AIR LIQUIDE HEALTHCARE AUSTRALIA Sociétés en Asie • Administrateur de CELKI INTERNATIONAL LTD. • Administrateur de MEDIONS • Administrateur d'AIR LIQUIDE MEDICAL SYSTEMS INDIA
--	---

Nom et adresse	Alain Le Borgne 18 rue Boissière 75116 PARIS
Date de première nomination	31 août 2012
Date d'échéance du mandat	Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015
Fonction et mandat exercé dans la société au cours de l'exercice écoulé	Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	N/A
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe	Administrateur d'AIR LIQUIDE SANTE FRANCE (Société anonyme) Administrateur de VITALAIRE (Société anonyme) Administrateur de BTL Administrateur d'AIR LIQUIDE SANTE SERVICES (Société anonyme) Administrateur de CHEMOXAL (Société anonyme) Administrateur d'AIR LIQUIDE HOMECARE LTD. Administrateur de DINNO SANTE Administrateur / Supervisor de Celki International Limited

Nom et adresse	Olivier Lebouché 27, rue Madeleine 92 160 ANTONY
Date de première nomination	31 août 2012
Date d'échéance du mandat	Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015
Fonction et mandat exercé dans la société au cours de l'exercice écoulé	Administrateur
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	N/A
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe	Directeur soins à domicile Europe d'AIR LIQUIDE SANTE INTERNATIONAL (Société anonyme) Président du conseil d'administration de VITALAIRE (Société anonyme) Administrateur de VITALAIRE (Société anonyme) Président de AIR LIQUIDE EUROPEAN HOMECARE OPERATIONS SERVICES Membre du Beirat de VITALAIRE GMBH Administrateur d'AIR LIQUIDE MEDICAL (Belgique) Président du conseil d'administration d'AIR LIQUIDE MEDICAL (Belgique) Administrateur de VITALAIRE ITALIA SPA Administrateur de MEDICASA ITALIA SPA Administrateur de PHARMA DOM Administrateur d'AIR LIQUIDE HOMECARE LTD.

	Administrateur d'AIR LIQUIDE MEDICINAL (Espagne) Administrateur d'ADEP ASSISTANCE Président-Directeur Général d'ADEP ASSISTANCE Administrateur de DINNO SANTE Président-Directeur Général de DINNO SANTE Administrateur d'AIR LIQUIDE MEDICAL SYSTEMS Administrateur de VITALAIRE SA (Portugal) Président du conseil d'administration de VITALAIRE SA (Portugal)
--	---

2.3 Communiqués de presse diffusés depuis le dépôt du Document de Référence

2.3.1 Communiqué de presse du 14 février 2012 : Assemblée Générale Mixte du 6 mars 2012

« ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 6 MARS 2012
Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

Les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le 6 mars 2012 à 14 heures 30 au siège social 44 quai Charles de Gaulle – 69006 LYON (Salle sud au 3ème étage)

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 30 janvier 2012 ; l'avis de convocation sera publié au BALO du 20 février 2012.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du Code de Commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- *Tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au 5ème jour inclusivement avant l'assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents ;*

Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;

- *Tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'assemblée générale. »*

2.3.2 Descriptif du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale du 6 mars 2012

▪ **« Cadre juridique**

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société.

Ce programme a été soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 6 mars 2012. L'avis de réunion a été publié au Bulletin des annonces légales obligatoires du 30 janvier 2012. Le présent document est mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la société.

▪ **Nombre de titres et part du capital que la Société détient directement ou indirectement**

Au 6 mars 2012, le capital de l'émetteur est composé de 10.569.383 actions de même catégorie de 0,35 € de valeur nominale.

A cette date, la Société détient 939.877 de ses propres actions soit 8,89 % du capital.

▪ **Répartition par objectifs des titres détenus au 6 mars 2012**

- Achat pour la conservation et la remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe : 528.469 actions soit 5 % du capital
- Annulation des titres : 55.530 actions soit 0,53% du capital de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière : 351.108 actions, soit 3,32 % du capital
- Animation du contrat de liquidité : 4.770 actions soit 0,05 % du capital

Suite à la réduction de capital intervenue le 1er juin 2011, 55.530 actions qui étaient affectées à l'objectif « croissance externe » ont été réallouées à l'objectif « annulation » comme indiqué ci-dessus, afin de respecter la limite légale de 5% applicable à l'objectif « croissance externe ».

▪ **Objectifs du programme de rachat de titres**

Les objectifs autorisés par l'Assemblée Générale du 6 mars 2012 sont les suivants :

- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ;
- d'attribuer des actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de mettre en œuvre tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- d'attribuer à titre gratuit des actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;

- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière ;
- d'annuler tout ou partie des titres ainsi rachetés ;
- de mettre à disposition les actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement indépendant, notamment afin d'agir dans le cadre de l'animation du marché.

▪ **Part maximale du capital que la Société se propose d'acquérir**

10% du nombre total d'actions composant le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital social de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté, pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à l'assemblée générale du 6 mars 2012, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement plus de 10 % de son capital social.

Compte tenu des actions autodétenues à la date du 6 mars 2012, soit 939 877 actions, le nombre résiduel d'actions susceptibles d'être rachetées est de 117.061 actions.

▪ **Prix maximum d'achat et montant maximal autorisé des fonds pouvant être engagés**

Le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 30 euros. En conséquence, le montant maximum que la Société est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 30 euros s'élèverait à 3.511.830 euros, sur le fondement du capital social au 6 mars 2012.

▪ **Modalités des rachats**

Les actions pourront être achetées par tous moyens et dans le respect de la réglementation boursière applicable et des pratiques de marché admises publiées par l'AMF, en utilisant, le cas échéant, tous instruments financiers dérivés ou optionnels négociés sur les marchés réglementés ou de gré-à-gré pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de manière significative la volatilité du titre.

La Société se réserve la possibilité d'intervenir par achat de blocs de titres. La Société se réserve la faculté de poursuivre l'exécution du présent programme de rachat d'actions en période d'offre publique d'acquisition ou d'échange portant sur ses titres de capital.

▪ **Durée du programme de rachat**

18 mois à compter du 6 mars 2012 soit jusqu'au 5 septembre 2013. »

2.3.3 Communiqué de presse du 3 avril 2012 : LVL Médical Groupe poursuit sa stratégie de croissance en Allemagne avec l'acquisition de deux nouvelles structures : CURA & VIVIT et BETTLER Pour la Vie

« Lyon, le 3 avril 2012 – LVL Médical Groupe poursuit sa stratégie de consolidation du secteur et du maillage du territoire en Allemagne, avec l'acquisition de deux nouvelles structures.

LVL Médical Groupe vient ainsi de procéder, via l'intermédiaire de sa filiale Bonitas, à l'acquisition de 100 % des titres de la société CURA & VIVIT, spécialisée dans les soins ambulatoires à domicile et dans les soins intensifs en centres spécialisés.

CURA & VIVIT (créées respectivement en 1992 et 2003), compte aujourd'hui 180 collaborateurs et prend en charge près de 400 patients, dans ses 2 unités de soins situées à Mannheim et Ludwigshafen.

LVL Médical vient par ailleurs d'acquérir le fonds de commerce BETTLER Pour la Vie, un centre de soins présent dans les régions de Stuttgart, Dresde et Wetzlar. BETTLER Pour la Vie prend en charge 35 patients, suivis à domicile et recevant exclusivement des soins intensifs de longue durée. Créé en 2010, ce centre dispose d'un personnel hautement qualifié dans la prise en charge des pathologies telles que la respiration artificielle, la nutrition entérale, la trachéotomie, mais aussi dans les soins corporels classiques, l'aide à la mobilité ou à l'alimentation. L'équipe de BETTLER Pour la Vie, constituée de 182 personnes, est mobilisée 24 heures sur 24 pour garantir aux patients les meilleurs soins possibles, dispensés en toute sécurité et dans leur environnement familial.

CURA & VIVIT et BETTLER Pour la Vie réalisent respectivement un chiffre d'affaires de 5,4 M€ et 8,9 M€ en année pleine, avec une rentabilité conforme à celle du groupe dans des activités comparables. Ces deux acquisitions, avec effet rétroactif au 1er janvier 2012 pour CURA & VIVIT et au 1er mars 2012 pour BETTLER Pour la Vie, permettent de conforter la position de leader de LVL Médical en Allemagne sur le marché des soins infirmiers et intensifs à domicile et en unités dédiées. »

2.3.4 Communiqué de presse du 17 avril 2012 : LVL Médical Groupe renforce son équipe dirigeante et nomme Frank BARONE au poste de Directeur Général France

« Lyon, le 17 avril 2012 – LVL Médical annonce aujourd'hui le renforcement de son équipe de direction, avec la nomination de Frank BARONE au poste de Directeur Général France.

Cette nomination s'inscrit dans la stratégie ambitieuse de croissance du groupe, tant en France que sur le plan international.

Compte tenu du volume d'activité que représente l'Allemagne (près de 40% du Chiffre d'Affaires du groupe) et des enjeux liés aux projets de développement à l'international, Stanislas LAVOREL est en

effet amené à concentrer son action et son expertise sur le suivi des activités de LVL Médical hors de nos frontières. Stanislas LAVOREL continuera d'exercer son mandat d'Administrateur Directeur Général Délégué.

Aussi, Frank BARONE rejoint LVL Médical pour prendre en charge la direction générale des activités françaises du groupe. Il a sous sa responsabilité la direction nationale des opérations, la direction des ressources humaines, la direction financière, la direction des systèmes d'information et de l'audit interne, ainsi que les services juridiques et informatiques.

Agé de 47 ans et diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris, Frank BARONE, a débuté sa carrière en tant que responsable contrôle de gestion et audit interne à la Compagnie Générale des Eaux, puis au sein du groupe Lafarge. Il rejoint en 1999 le groupe familial Emin Leydier, où il exerce la fonction de Directeur Administratif et Financier pendant 6 ans.

Avant de rejoindre LVL Médical, Frank BARONE occupait, depuis 2005, le poste de Directeur Général Finances et Systèmes d'Information de la filiale française du groupe BRENNTAG, distributeur de produits chimiques pour l'industrie.

Par ailleurs, Alexandre BINETRUY succède à Thierry MONTAGNE au poste de Directeur Financier du groupe. »

2.3.5 Communiqué de presse du 26 avril 2012 : Chiffre d'affaires consolidé 1er semestre 2012 : 87 678 K€ - Renforcement de la position de leader sur le marché allemand

« Lyon, le 26 avril 2012 – LVL Médical Groupe annonce un chiffre d'affaires consolidé pour le premier semestre de l'exercice 2011/2012 de 87 678 K€, contre 83 519 K€ au premier semestre de l'exercice précédent, soit une croissance de 5 %.

CA en K€	France	Allemagne	CA hors acquisitions	Variation de périmètre	LVL Médical Groupe
Activités	Assistance médicale à domicile	Soins intensifs et ambulatoires	Périmètre constant	Acquisitions(*)	CA total
Ex. 2011-2012	53 211	34 467	85 898	1 780	87 678
Ex. 2010-2011	50 979	32 540	83 519		83 519
Variation	4,4 %	5,9 %	2,8 %		5 %

(*) Acquisitions en Allemagne effectuées au cours de l'exercice : CURA & VIVIT et BETTLER Pour la Vie.

FRANCE

Le chiffre d'affaires France ressort à 53 211 K€ au 31 mars 2012, en croissance de 4,4% par rapport au premier semestre de l'exercice précédent.

L'assistance respiratoire, activité historique du groupe, directement impactée par la baisse tarifaire du 1er octobre 2011, affiche un taux de croissance de 4,3 %, avec un chiffre d'affaires de 31 465 K€ au 31 mars 2012. Hors effet de la baisse tarifaire, la progression de chiffre d'affaires aurait été de 6,8 % sur cette activité.

Les activités Perfusion, Nutrition et Insulinothérapie (PNI) poursuivent leur progression (+ 4,5 %) pour atteindre un chiffre d'affaires semestriel de 21 746 K€ au 31 mars 2012. Sans l'impact de la baisse tarifaire survenue le 16 janvier 2012 sur l'activité Insulinothérapie, la croissance du chiffre d'affaires aurait été de 4,7 % sur le premier semestre. Les activités PNI représentent 40,9 % de l'activité France.

ALLEMAGNE

Le chiffre d'affaires des structures de soins infirmiers à domicile et en unités de soins intensifs s'établit au 31 mars 2012 à 34 467 K€ contre 32 540 K€ au 31 mars 2011, soit une croissance de 5,9 %.

Cette croissance est notamment le reflet des opérations de croissance externe menées en Allemagne au cours du premier semestre de l'exercice, avec l'acquisition de deux structures de soins infirmiers à domicile et intensifs en structures dédiées, CURA & VIVIT et BETTLER Pour la Vie.

Avec un effet rétro-actif au 1er janvier 2012 pour CURA & VIVIT et au 1er mars 2012 pour BETTLER Pour la Vie, la contribution de ces deux acquisitions s'élève à 1 780 K€ au 31 mars 2012. Ces acquisitions permettent au groupe de conforter sa position de leader sur le marché allemand des soins ambulatoires et intensifs à domicile ou en structures dédiées.

PERSPECTIVES

Le groupe va poursuivre sa stratégie de développement tant en France qu'en Allemagne, et reste confiant sur l'évolution du chiffre d'affaires de l'exercice.

PROCHAIN RENDEZ-VOUS

LVL Médical Groupe publiera ses résultats semestriels pour la période close au 31 mars 2012, le 30 mai 2012 après Bourse. »

2.3.6 Communiqué de presse du 30 mai 2012 : Résultats semestriels au 31 mars 2012 - Chiffre d'affaires consolidé 1er semestre 2012 : 87 678 K€ - Résultat opérationnel : 10 057 K€

« Lyon, le 30 mai 2012 – LVL Médical Groupe annonce pour le premier semestre de l'exercice 2011/2012 un chiffre d'affaires consolidé de 87 678 K€ (+ 5%), et un résultat opérationnel de 10 057 K€ (- 4,9%).

en K€	31/03/2012	% du CA	31/03/2011	% du CA	Variation
Chiffre d'Affaires	87 678		83 519		+ 5%
Ebitda	15 465	17,6%	16 371	19,6%	- 5,5%
Résultat opérationnel	10 057	11,5%	10 573	12,7%	- 4,9%
Résultat net	5 742	6,5%	6 826	8,2%	- 15,9%
Résultat net part du groupe	5 558	6,3%	6 660	8,0%	- 16,5%

En France, le chiffre d'affaires ressort à 53 211 K€ au 31 mars 2012, en croissance de 4,4%, dont 4,3% pour l'assistance respiratoire et 4,5% pour les activités Perfusion, Nutrition et Insulinothérapie (PNI). Sans l'impact négatif des modifications tarifaires du premier semestre, la progression du chiffre d'affaires France aurait été de 6%. Les activités PNI représentent 40,9 % de l'activité France.

En Allemagne, le chiffre d'affaires s'établit au 31 mars 2012 à 34 467 K€ et progresse de 5,9%. Ce taux de croissance est notamment lié aux opérations de croissance externe menées en Allemagne au cours du premier semestre de l'exercice, avec l'acquisition de deux structures de soins infirmiers à domicile et intensifs en structures dédiées, CURA & VIVIT et BETTLER Pour la Vie.

Ces résultats s'inscrivent dans un contexte économique plus difficile, marqué, en France, par des révisions de tarifs sur l'apnée du sommeil et l'insulinothérapie. Dans ce contexte, LVL Médical maintient un taux de marge stable sur les achats consommés, grâce à une politique volontariste de centralisation et d'optimisation des achats.

Malgré une augmentation sensible des frais de personnel liée au renforcement des équipes développement et opérations, initié au cours de l'exercice précédent, LVL Médical maintient sa performance opérationnelle globale avec un taux d'EBITDA proche de 23%.

En Allemagne, le taux d'Ebitda se maintient à un niveau proche de 10%, grâce à la bonne maîtrise des coûts de structure.

Le résultat opérationnel s'établit à 10 057 k€, soit 11,5% du chiffre d'affaires. Le résultat net ressort à 5 742 k€, soit 6,5% du chiffre d'affaires.

La structure financière du groupe reste solide avec une trésorerie en fin de période de 8,9 M€, et un endettement net à 74,5 M€, stable par rapport au 30 septembre 2011, et ce, malgré le décaissement des opérations de croissance externe en Allemagne.

PERSPECTIVES

Le groupe va poursuivre sa stratégie de développement tant en France qu'en Allemagne, et reste confiant sur l'évolution du chiffre d'affaires de l'exercice, ainsi que sur le maintien de son niveau de rentabilité.

PROCHAIN RENDEZ-VOUS

La réunion SFAF aura lieu le 31 mai 2012 à 14h15 à l'Hôtel de Crillon, 10 place de la Concorde, 75008 Paris (salon Gabriel).

Le chiffre d'affaires des neuf premiers mois de l'exercice en cours sera publié le 19 juillet 2012, après Bourse. »

2.3.7 Communiqué de presse du 8 juin 2012 : Négociations exclusives avec le groupe Air Liquide portant sur l'acquisition de 70,49% du capital de LVL Médical Groupe auprès des familles Lavorel et Haby et du groupe Malakoff-Médéric

« Jean-Claude Lavorel et sa famille, ainsi que le groupe Malakoff-Médéric et la famille Haby, annoncent leur entrée en négociations exclusives en vue de la cession de leurs participations cumulées de 70,49% dans le capital de LVL Médical Groupe SA (« LVL Médical ») à Air Liquide à un prix de 30,89 € par action.

L'acquisition du contrôle de LVL Médical conduira au dépôt par Air Liquide d'une offre publique d'achat simplifiée (puis, le cas échéant, d'un retrait obligatoire) sur les actions et bons de souscription restant en circulation, conformément à la réglementation en vigueur. Les activités de LVL Médical en Allemagne auront été, préalablement à l'acquisition par Air Liquide, acquises par la famille Lavorel.*

Air Liquide entend poursuivre le développement de LVL Médical, en privilégiant la continuité dans le management de l'entreprise, sous la présidence de Jean-Claude Lavorel, et en s'appuyant sur l'expertise et l'engagement de ses équipes actuelles.

L'opération, une fois finalisée, permettra à Air Liquide de détenir uniquement les activités françaises de LVL Médical.

Une information-consultation des instances représentatives du personnel concernées de LVL Médical et d'Air Liquide va être lancée. L'acquisition du contrôle de LVL Médical par Air Liquide est soumise à l'autorisation de l'Autorité de concurrence française. L'ensemble de l'opération devrait être finalisée au 4ème trimestre 2012.

** * **

Jean-Claude Lavorel, Président et Fondateur de LVL Médical, a déclaré : « En tant que fondateur de LVL Médical, profondément attaché à l'entreprise et à ses salariés, je suis heureux de pérenniser l'avenir de LVL Médical et de ses équipes dans le cadre d'un rapprochement avec Air Liquide. Cette nouvelle page s'ouvre sur des ambitions de croissance réaffirmées et continuera de s'écrire sur la base des valeurs que je défends depuis plus de 20 ans. »

Pascal Vinet, Directeur des Opérations Mondiales Santé et membre du Comité Exécutif du Groupe Air Liquide, a déclaré : « LVL Médical est un acteur de référence de la santé à domicile en France, reconnu pour son expertise, le professionnalisme de ses équipes et son esprit de service. Notre savoir-faire associé à celui de LVL Médical et notre capacité d'innovation permettront à LVL Médical de poursuivre son développement. Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de croissance externe des activités Santé d'Air Liquide. La Santé est un des relais de croissance du Groupe.»

** * **

** bons de souscription ou BSAAR : bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables*

****** Modalités du projet ******

- Air Liquide, la famille Lavorel dont en particulier M. Lavorel, Président-Directeur Général, et les autres membres du concert contrôlant LVL Médical, sont entrés en négociations exclusives en vue du rachat par Air Liquide d'un bloc de contrôle représentant au total 70,49 % du capital de LVL Médical.*
- Concomitamment à ce rachat, la famille Lavorel procéderait à l'acquisition des activités de LVL Médical en Allemagne auprès de LVL Médical pour un montant global de 80 millions d'euros.*
- L'acquisition du contrôle de LVL Médical par Air Liquide serait suivie du dépôt d'une offre publique d'achat simplifiée sur les actions et BSAAR* LVL Médical restant en circulation.*
- Air Liquide a proposé aux Cédants un prix de 30,89 € par action payable en numéraire. Cette offre valorise actuellement les fonds propres de LVL Médical à environ 307 millions d'euros, sur la base d'une dette nette ajustée d'environ 89 millions d'euros au 31 mars 2012, soit une valeur d'entreprise globale de 396 millions d'euros, décomposée en 316 millions d'euros pour les activités françaises conservées par Air Liquide, et 80 millions d'euros pour les activités de LVL Médical en Allemagne, racheté par la famille Lavorel. Le prix de 30,89 € par action représente ainsi une prime de 90% par rapport au cours de clôture de l'action LVL Médical le 8 juin 2012.*
- Le cabinet Bellot Mullenbach et Associés a été désigné par le conseil d'administration de LVL Médical en qualité d'expert indépendant, en vue de délivrer une attestation d'équité portant sur le prix offert dans le cadre de l'offre publique simplifiée, y compris dans la perspective d'un éventuel retrait obligatoire, ainsi que sur la cession des activités de LVL Médical en Allemagne à la famille Lavorel.*
L'acquisition par Air Liquide sera soumise à la condition de l'obtention par LVL Médical de cette attestation d'équité et à la recommandation de son offre par le conseil d'administration de LVL Médical.

- Cette acquisition n'est soumise à aucune autre condition suspensive.
- Les acquisitions pourraient être réalisées au cours du troisième trimestre 2012. L'offre publique d'achat simplifiée sur les actions et BSAAR* LVL Médical restant en circulation (suivie le cas échéant d'un retrait obligatoire) au même prix de 30,89 euros par action et à un prix par BSAAR déterminé sur la base du prix d'offre soit 13,2 euros par BSAAR* (sous réserve de la déclaration de conformité de l'AMF), pourrait être finalisée au quatrième trimestre 2012. »

2.3.8 Communiqué de presse du 25 juin 2012 : Signature d'un accord ferme avec le groupe Air Liquide portant sur l'acquisition de 70,49% du capital de LVL Médical Groupe auprès des familles Lavorel et Haby et du groupe Malakoff-Médéric

« A la suite du communiqué de presse du 8 juin 2012, annonçant l'ouverture de négociations exclusives, et des avis rendus le 14 juin 2012 par les instances représentatives du personnel concernées de LVL Médical Groupe SA (« LVL Médical ») et d'Air Liquide, Jean-Claude Lavorel et sa famille, ainsi que le groupe Malakoff-Médéric et la famille Haby, annoncent la signature d'un accord ferme avec Air Liquide en vue de la cession de leurs participations cumulées de 70,49% dans le capital de LVL Médical, à un prix de 30,89 € par action.

L'acquisition du contrôle de LVL Médical sera suivie du dépôt par Air Liquide d'une offre publique d'achat simplifiée (puis, le cas échéant, d'un retrait obligatoire) sur les actions et BSAAR* restant en circulation, conformément à la réglementation en vigueur, au même prix de 30,89 euros par action et à un prix de 13,20 euros par BSAAR (sous réserve de la déclaration de conformité de l'AMF).

Les activités de LVL Médical en Allemagne seront acquises par la famille Lavorel préalablement au transfert du bloc de contrôle à Air Liquide. L'opération permettra ainsi à Air Liquide de détenir uniquement les activités françaises de LVL Médical.

Il est rappelé que le cabinet Bellot Mullenbach et Associés a été désigné par le conseil d'administration de LVL Médical en qualité d'expert indépendant, en vue de délivrer une attestation d'équité portant sur le prix offert dans le cadre de l'offre publique simplifiée, y compris dans la perspective d'un éventuel retrait obligatoire. Les conditions financières de la cession des activités allemandes de LVL Médical ont d'ores et déjà fait l'objet d'une attestation d'équité de l'expert indépendant en date du 14 juin 2012.

L'acquisition par Air Liquide sera soumise à la condition de l'obtention par LVL Médical de cette attestation d'équité et à la recommandation de son offre par le conseil d'administration de LVL Médical. Cette acquisition n'est soumise à aucune autre condition suspensive. L'acquisition du contrôle de LVL Médical par Air Liquide est par ailleurs soumise à l'autorisation de l'Autorité de concurrence française.

Air Liquide entend poursuivre le développement de LVL Médical en privilégiant la continuité dans le management de l'entreprise, sous la présidence de Jean-Claude Lavorel, et en s'appuyant sur l'expertise et l'engagement de ses équipes actuelles.

L'ensemble de l'opération devrait être finalisée au 4ème trimestre 2012.

** BSAAR : bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables. »*

2.3.9 Communiqué de presse du 19 juillet 2012 : LVL Médical Groupe - Chiffre d'affaires consolidé au 30 juin 2012 : 133,7 M€

« Lyon, le 19 juillet 2012 – LVL Médical Groupe annonce un chiffre d'affaires consolidé au 30 juin 2012 de 133,7 M€, contre 125,6 M€ au 30 juin 2011, soit une croissance de + 6,5 %.

CA en K€	France	Allemagne	CA hors acquisitions	Variation de périmètre	LVL Médical Groupe
Activités	Assistance médicale à domicile	Soins intensifs et ambulatoires	Périmètre constant	Acquisitions(*)	CA total
Ex. 2011-2012	80 203	53 513	129 189	4 527	133 716
Ex. 2010-2011	76 731	48 830	125 561		125 561
Variation	4,5 %	9,6 %	2,9 %		6,5 %

() Acquisitions en Allemagne effectuées au cours de l'exercice : CURA & VIVIT et BETTLER Pour la Vie.*

FRANCE

Le chiffre d'affaires France ressort à 80 203 K€ au 30 juin 2012, en croissance de +4,5% par rapport aux neuf premiers mois de l'exercice précédent. Sans l'effet des changements tarifaires sur l'apnée du sommeil et sur l'insuline, la croissance du chiffre d'affaires France aurait été supérieure à 6%.

L'assistance respiratoire, activité historique du groupe, affiche un taux de croissance de + 3,8 %, avec un chiffre d'affaires de 47 571 K€ au 30 juin 2012. Sans l'impact des modifications tarifaires du 1er octobre 2011, la progression de chiffre d'affaires aurait été de + 6,5 % sur cette activité.

Les activités Perfusion, Nutrition et Insulinothérapie (PNI) poursuivent leur progression (+ 5,5 %) pour atteindre un chiffre d'affaires de 32 632 K€ au 30 juin 2012. Sans l'impact de la baisse tarifaire survenue le 16 janvier 2012 sur l'activité Insulinothérapie, la croissance du chiffre d'affaires aurait été de + 5,8%.

ALLEMAGNE

Le chiffre d'affaires des structures de soins infirmiers à domicile et en unités de soins intensifs s'établit au 30 juin 2012 à 53 513 K€ contre 48 830 K€ au 30 juin 2011, soit une croissance de + 9,6%.

Avec un effet rétro-actif au 1er janvier 2012 pour CURA & VIVIT et au 1er mars 2012 pour BETTLER Pour la Vie, la contribution de ces deux acquisitions s'élève à 4 527 K€ au 30 juin 2012. La filiale allemande du groupe est aujourd'hui leader sur le marché allemand des soins ambulatoires et intensifs à domicile ou en structures dédiées.

PROCHAIN RENDEZ-VOUS

LVL Médical Groupe publiera son chiffre d'affaires pour le quatrième trimestre de l'exercice en cours, le 18 octobre 2012 après Bourse. »

2.3.1 Communiqué de presse du 31 août 2012 : Réalisation de l'acquisition par Air Liquide de 70,49% du capital de LVL Médical Groupe auprès des familles Lavorel et Haby et du groupe Malakoff-Médéric

« Air Liquide Santé International (« Air Liquide ») a acquis ce jour 70,49% du capital de LVL Médical Groupe auprès des actionnaires contrôlant de concert la société, dont la famille Lavorel, à un prix de 30,89 euros par action. Préalablement à l'acquisition des actions LVL Médical par Air Liquide, les activités de LVL Médical en Allemagne ont été acquises par la famille Lavorel (pour un prix global de 83,2 millions d'euros, dont 43,1 millions d'euros pour l'acquisition des titres des entités contrôlant cette branche et 40,1 millions d'euros pour l'acquisition des comptes courants de LVL Médical Groupe dans ces entités).

Air Liquide déposera dans les prochains jours, conformément à la réglementation en vigueur, un projet d'offre publique d'achat simplifiée (suivie, le cas échéant, d'un retrait obligatoire) sur les actions LVL Médical, au prix de 30,89 euros par action, et sur les bons de souscription LVL Médical, au prix de 13,20 euros par bon, restant en circulation.*

*Le cabinet Bellot Mullenbach, en qualité d'expert indépendant désigné par le conseil d'administration de LVL Médical dans le cadre de l'offre et dans la perspective d'un éventuel retrait obligatoire, a rendu une attestation d'équité**, en date du 30 août 2012, sur les termes de l'offre d'Air Liquide. L'expert indépendant a également rendu le 14 juin 2012 une attestation d'équité sur le prix de cession des activités de LVL Médical en Allemagne.*

*Dans sa séance du 31 août 2012, le conseil d'administration de LVL Médical a réitéré son soutien à l'offre d'Air Liquide, considérant que cette offre était dans l'intérêt de la société, de ses actionnaires et de ses salariés, et a recommandé aux actionnaires et porteurs de bons de souscriptions d'y apporter leurs titres.***

Par ailleurs, l'Autorité de la concurrence française a autorisé le 27 août 2012 l'acquisition du contrôle de LVL Médical par Air Liquide.

** bons de souscription ou BSAAR : bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables*

*** l'ensemble de la documentation relative à l'offre publique sera mise à disposition du public selon les délais et formes requis par la réglementation »*

3. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A LVL MEDICAL

« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 18 septembre 2012 et qui a été ou sera diffusé le 20 septembre 2012, soit au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations disponibles à la date du présent document, requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction 2006-07 de l'Autorité des marchés financiers, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Air Liquide Santé International et visant les actions et les bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables restant en circulation de LVL Médical Groupe. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. Le présent document sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre. »

Monsieur Jean-Claude Lavorel
Président Directeur général de LVL Médical Groupe